

INFO SECURITE

Action conservatoire : mise en place de barrières de protection



LES FAITS :

- En arrivant au travail, 2 salariés se sont percutés à l'intersection du couloir d'accès à l'atelier Bat A & l'allée de la paie en allant badger : la salariée portant des chaussures ouvertes a été blessée à l'orteil (triple fracture et ongle arraché).

LES CAUSES :

- Angle d'un mur → manque de visibilité
- Manque d'attention
- Port de chaussures ouvertes

LES ACTIONS CONSERVATOIRES :

- Mise en place de barrières pour éviter les accrochages : 05/09/2006

PLAN D'ACTION planifié :

- Revoir et améliorer la qualité de l'éclairage : 15/09/2006
- Clarifier les règles du port des chaussures de sécurité : 25/09/2006
- Modification des barrières avec une protection angulaire : 01/10/2006

LECONS APPRISSES

- Etre prudent au cours des déplacements à pied : toujours regarder devant soi.

Océane CABANES
Achats Directs

J.P. VIBERT
H.S.E.